

## **Compte Rendu Conseil Municipal du 13/04/2022**

Présents : l'ensemble des conseillers, Catherine DELSALLE procuration M TREMOULET.

**1)** Présentation de l'ordre du jour par le Maire

**2)** Lecture et approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 28/02/2022

**3)** Présentation du Budget Primitif communal, Présentation de l'Etat 1259 permettant le vote des taux des taxes (Taxe Foncière bâti 35,02% - Taxe foncière non bâti 67,75%) qui restent inchangées pour 2022

Une subvention exceptionnelle pour l'ouverture du gîte est nécessaire à hauteur de 25 000 € qui a été intégrée dans le budget communal vers le budget du gîte ainsi qu'une subvention de 3500 € du budget de la commune vers le budget du multiple

Les principaux investissements prévus : la rénovation des 2 logements et Salle des Fêtes 95 000€ HT (plan financement définitif à valider au prochain conseil), l'achat d'un véhicule d'occasion 3300 €

### **Présentation des subventions à attribuer**

AFP : 300 €

Amis du vin de Domme : 300 €

Comité d'Animation de Florimont Gaumier : 1500 €

Société de chasse : 450 €

Divers ECOLES : 1125 €

Le budget communal est voté à l'unanimité et une délibération sera envoyée à l'enregistrement en ce sens

**4)** Présentation du budget du Multiple : vote à l'unanimité et une délibération sera envoyée à l'enregistrement en ce sens

**5)** Présentation du budget du gîte : vote à l'unanimité et une délibération sera envoyée à l'enregistrement en ce sens

### **6) Délibérations :**

Délibération pour constituer une régie de recettes pour le gîte : vote à l'unanimité

Délibération pour fixer le loyer du multiple : Marc BAUDOIN se retire, le loyer du multiple est fixé à 150 €HT vote à l'unanimité

Délibération pour fixer les tarifs de location de la salle des fêtes : à l'unanimité les tarifs sont fixés 130 € pour les personnes n'étant ni locataire ni propriétaire sur la commune et 60 € pour les habitants.

Le tarif du chauffage sera de 20 € par jour

Pour les associations de la commune, la location est gratuite et pour les associations riveraines le tarif sera de 60 €

Pour les personnes qui séjourneraient dans le gîte et qui auraient besoin de la salle des fêtes le tarif sera de 60 €

Une caution de 150 € sera demandée pour la location de la salle et 150 € de caution pour les personnes utilisant en plus de la salle la sono

Délibération prise pour les dons reçus par les entreprises SAS SUDRIE ET FILS- SAS BREL-SARL DUFOUR ELECTRICITE- SARL SIGNALISATION 24- TSA 24- ENTREPRISE CAPRARO- Monsieur DA CRUZ CARLOS- Monsieur Michel ALSAT- SARL FOUCOEUR chacune pour un montant de 50 €, vote à l'unanimité

Délibération pour la modification des statuts de la Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord, nouvelle compétence « Création, aménagement, entretien de la vélo route voie verte de la vallée du Céou, et de toute vélo route voie verte nouvelle à créer » : vote à l'unanimité

**7)** Inauguration du 07 Mai 2022 : les invitations ont été envoyées à toutes les personnalités. Chaque administré recevra une invitation qui sera publiée sur le site

Jeudi 21/04 à 18 h 30 réunion pour préparer l'inauguration

**8) Questions diverses :** Fibre : prévision pour fin 2023, l'entreprise chargée des travaux doit venir en mai pour voir les lignes et les sites

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 20h30